

# Istres authentique et fraternelle



## Un engagement citoyen

### Mieux vivre ensemble

C'est d'abord instituer des relations de confiance entre élus et administrés. C'est montrer que les élus savent se consacrer en priorité à leurs concitoyens plutôt qu'à leur carrière politique. C'est, dans une équipe, s'entourer de compétences plutôt que de chercher à éliminer les « concurrents potentiels ».

En effet, la décentralisation ne sera achevée que si les collectivités locales deviennent le lieu d'un partage équilibré des responsabilités. Les cumuls excessifs à l'échelon local peuvent ouvrir la porte à de multiples dérives. La personnalisation du pouvoir, la concentration des décisions en sont les symptômes. Suivent ensuite le fait du prince, l'arbitraire, et l'opacité dans l'usage des crédits publics.

La liste "Istres authentique et fraternelle" s'engage à promouvoir cette confiance. Répondre à l'attente des Istréens, redonner du sens au "pacte républicain", rénover la vie publique, telle est l'ambition des femmes et des hommes progressistes de notre liste.

## Un code éthique

### **Le maire :**

**Non cumul de mandat et deux mandats consécutifs maximum.**

De par les responsabilités qui incombent au maire, et le travail qui en résulte, celui-ci ne peut pas se disperser sur des mandats départementaux, régionaux ou nationaux. Une ville de 42000 habitants nécessite un engagement à temps plein.

De même, il n'est pas sain pour la vie démocratique qu'une même personne puisse rester à la tête d'une collectivité pendant 20 ou 30 ans. Istres n'est pas une féodalité. Il faut permettre aujourd'hui à des femmes et à des hommes nouveaux de partager les responsabilités locales. C'est essentiel pour la refondation de notre vie publique. Istres doit respirer, Istres doit vivre.

### **Les adjoints et les conseillers municipaux :**

Pas de cumul d'indemnités d'adjoint et de vice-président communautaire.

Pas de délégué communautaire qui ne soit pas issu de la liste élue lors des élections municipales. C'est la reconnaissance minimum de la légitimité électorale.

Pas de cumul avec la fonction de responsable d'une organisation syndicale de la mairie ou de Ouest provence ; le mélange des genres est mal perçu par les employés municipaux et nuit gravement au climat social.

### **Les employés municipaux :**

Respect absolu des opinions des salariés dans le cadre du statut général de la fonction publique.

Le déroulement de carrière des agents (promotions, mutations) doit être étranger à tout clientélisme et à toute pression.

Volonté d'un dialogue social performant avec des syndicats de mairie libres et indépendants.